



◆ Compte-rendu - Conseil de quartier du 20 novembre 2023

Le conseil de quartier s'est déroulé au centre Aquatique en présence de :

- Madame Bernadette EBODE ONDOBO, Adjointe au Maire référente du conseil de quartier
- Madame Isabelle OUGIER, Adjointe au Maire référente du conseil de quartier
- Madame Sandra BAHRI Conseillère municipale déléguée à la concertation de proximité.
- Monsieur Franck CHAUVIN Directeur du Centre Aquatique.
- Madame Sandra LAURENT Directrice Adjointe du Centre Aquatique.
- 16 habitants et habitantes.

ORDRE DU JOUR

1. Visite du Centre Aquatique
2. Fête du quartier 2024
3. Questions diverses

Le conseil de quartier est ouvert à tous les habitants du quartier. Outil de démocratie, c'est un lieu d'information, de concertation, de proposition et d'initiative qui permet de développer ou restaurer les liens sociaux dans le quartier en assurant des solidarités et en animant la vie citoyenne par l'information et les débats menés. Il participe à la construction de la décision, qui demeure, au final de la responsabilité du conseil municipal. Il permet d'interpeller les élus et l'administration municipale qui s'engagent à donner une réponse motivée, positive ou négative, aux demandes formulées lors des conseils de quartier.

En introduction les élues référentes, ajoutent qu'un échange d'une heure et trente minutes, semble suffisant pour aborder l'actualité du quartier et émettre des pistes de travail collectif.



VISITE DU CENTRE AQUATIQUE

Le conseil de quartier visite le centre aquatique, équipement d'envergure, moderne, animé et chaleureux, qui propose des services classiques et activités ambitieuses pour le grand public, les scolaires et les clubs.

Le nombre de bassins en fait un équipement exceptionnel avec ses 1265 m2 de plan d'eau. Le fond mobile d'un des bassins qui descend à 6 mètres est une installation aquatique très rare, tout comme le traitement acoustique de l'équipement, la présence des poutres de bois donnant un aspect cocooning à cette piscine où la lumière est invitée à rentrer par les nombreuses ouvertures sur l'extérieure. Cet espace constitué de 6 bassins permet d'accueillir simultanément différentes pratiques qui ne se gênent pas entre elles, et qui contribuent à un usage détendu et serein. On notera aussi que le centre est conçu pour accueillir les personnes en situation de handicap depuis l'entrée jusqu'aux sanitaires. Un des bassins d'activités dispose d'une rampe d'accès à l'eau. Des systèmes d'accompagnement visuels, sonores ou tactiles sont installés pour les personnes mal ou non voyantes.

Service Vie de quartier

01 46 82 81 96 - viudequartier@mairie-vitry94.fr - Référente du quartier Florence MONTEUX

Paul-Froment/8-mai-45

Conseil de Quartier



Franck Chauvin présente la construction du bâtiment aux normes H.Q.E. (Haute Qualité Environnementale) ce qui en fait une structure la plus passive possible. La consommation d'énergie pour le chauffage du centre est à peine plus élevée que celle de l'ancienne piscine mais pour une surface trois fois supérieure. Il n'y a pas de climatisation, mais la ventilation et la circulation d'air froid la nuit contribuent à rafraîchir le bâtiment.

Le bâtiment a une reconnaissance environnementale pour sa gestion sobre de l'eau. L'apport journalier est faible grâce au système de filtration en circuit fermé. Les eaux issues des douches, des pédiluves et des débordements sont réutilisées pour le nettoyage de la voirie. Une partie de ces eaux une fois dé-chlorée sera utilisée par les espaces verts pour l'arrosage des massifs.

Franck Chauvin explique que les bassins sont munis de détecteurs bactériologiques qui délivrent du chlore automatiquement pour maintenir une qualité optimale de l'eau. Il ajoute que contrairement aux pays de l'Europe du nord qui rend une douche savonnée obligatoire pour éliminer le plus grand nombre de bactéries avant le bain, en France les usagers se rincent à peine avant et se douchent après le bain pour éliminer le chlore. L'équipe du centre aquatique va initier les jeunes usagers scolaires et des centres de loisirs à une pratique systématique de la douche savonnée avant le bain. Ainsi moins de bactéries seront introduites dans l'eau des bassins et la quantité de chlore incessourer pour la désinfection de l'eau sera diminuer rendent l'eau moins agressive pour les yeux des baigneurs.

Franck Chauvin précise que les tarifs sont parmi les plus faible de France, c'était un objectif fort de la municipalité ainsi que la mise en place d'un projet pédagogique ambitieux.

Le projet pédagogique :

L'Education Nationale a initié une attestation scolaire, le « savoir-nager » qui correspond à une maîtrise du milieu aquatique. Elle reconnaît la compétence à nager en sécurité, dans un établissement de bain ou un espace surveillé (piscine, parc aquatique, plan d'eau calme à pente douce). Son acquisition est un objectif des classes de CM1, CM2 et sixième.

La municipalité a fait le choix de proposer un cursus d'apprentissage bien plus ambitieux. Deux cycles de formation sont proposés :

- 1^{er} cycle pour les élèves de fin de section de l'école maternelle, ceux du CP et du CE1. Ce cycle a pour objectif de familiariser le jeune enfant au monde aquatique, de l'initier de façon ludique à se mouvoir dans l'eau.
- 2^{ème} cycle, pour les élèves de CM1, CM2 et 6^{ème}, renforcera les acquis du 1^{er} cycle et assurera la maîtrise de la nage en bassin.

Les élèves vitriots bénéficient de 6 ans d'apprentissage de la natation. Un projet est à l'étude pour initier les enfants accueillis dans les crèches municipales.



FÊTE DU QUARTIER

Ce sont les chargés de démocratie du Service Vie de Quartier et les animateurs du Centre Culturel de Vitry qui accompagnent les habitants, les associations du quartier et les centres sociaux dans l'aboutissement de

Service Vie de quartier

01 46 82 81 96 - viEDEquartier@mairie-vitry94.fr - Référente du quartier Florence MONTEUX

Paul-Frontent/8-mai-45

Conseil de Quartier



leur projet, en leur offrant un soutien à l'organisation et la gestion (administrative, matérielle, réglementaire), et en mobilisant leurs contacts afin de proposer une offre culturelle de qualité (spectacles, animations...).

La fête de quartier consiste à organiser un temps fort, rassembleur, au sein d'un quartier qui constitue à lui seul une entité dans la ville. Il s'agit de valoriser les ressources de son territoire, ou son patrimoine. Il s'agit aussi de réunir ses habitants et d'animer leur quartier grâce à des actions socioculturelles, sportives, artistiques...

Dans un premier temps il convient de mener un travail visant à recenser les forces vives du quartier (tissus associatif et institutionnel, habitants.). Ensuite s'élabore un groupe d'appui qui organisera cette fête de quartier. Ensemble est évalué le champ des possibles et celui du faisable, organiser la fête dans l'espace public et planifier l'action de ses intervenants.

C'est l'investissement des habitants qui fait que ce projet peut vivre et perdurer. Le service vie de Quartier propose aux personnes rassemblées de se porter volontaires pour constituer ce collectif. Une première réunion sera proposée dès le mois de janvier.



DIVERS



Rénovation de la halle du 8 mai 1945 :

A la faveur de la fin du contrat de la Délégation de Service Public (DSP) de la gestion des marchés de la Ville le 31 mars prochain, un nouveau cahier des charges a été élaboré pour la nouvelle délégation entrant en vigueur le 1 avril 2024. Ce cahier des charges propose une délégation d'une durée de 10 ans et en contrepartie le délégataire devra procéder à la rénovation de la halle du 8 mai. Si l'appel à DSP (en cours) est fructueux les travaux débuteraient avant l'été 2024.



Le nettoyage de la façade des commerces donnant sur le 8 mai est-il prévu dans le cadre de la rénovation du marché ?



Une recherche va être faite pour connaître le propriétaire des murs et ainsi savoir à qui incomberait cette rénovation.



Les habitants attendent des nouvelles sur l'aménagement des Aires des Granges et souhaitent connaître les modalités de leur participation dans ce projet.



Une habitante interroge l'action de la ville pour traiter les mégots jetés dans l'espace public.



Les élus informent que la Ville de Vitry-sur-Seine a dernièrement contractualisé avec ALCOM, un éco-organisme.

La mission d'ALCOM est de participer à la réduction de la présence des déchets issus des produits de tabac, notamment les mégots jetés de manière inappropriée dans l'espace public.

Service Vie de quartier

01 46 82 81 96 - viudequartier@mairie-vitry94.fr - Référente du quartier Florence MONTEUX



Pour cela, les missions fixées à ALCOME dans son agrément sont :

- Sensibiliser : fourniture d'outils de communication et de sensibilisation,
 - Améliorer : mise à disposition de cendriers, cendriers de rue et de poche
 - Soutenir : soutien financier aux communes qui s'engagent,
 - Assurer l'enlèvement et la prise en charge des coûts de valorisation des mégots collectés
- Sélectivement à hauteur de 100kg de mégots massifiés.

Parallèlement, la ville souhaite actualiser les procédures de verbalisation pour le jet de déchet sur la voie publique dont les mégots font partie.



TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

 Des habitantes de l'avenue de la Bruyère viennent témoigner des importantes nuisances sonores que génèrent l'activité du Bar Lounge Blue Pearl au 54. Cet établissement est ouvert tous les jours de 20h à 2h00 et 3h00 le samedi. Les nuisances perdurent plus tardivement car des automobilistes stationnent côte à côte en double file et écoutent de la musique très fortement.

 Les élues informent qu'elles interpellent les services concernés afin de prendre connaissance des procédures en cours prises à l'encontre de cet établissement.

Les réponses aux questionnements qui sont manquantes dans cet écrit, seront données dans les prochains comptes rendus au fur et à mesure de leur instruction.